

RAPPORTEUR : Monsieur Alain GUIMARD

**OBJET : CRITT Sport Loisirs – Extension des locaux
Avenants n° 1 aux marchés de travaux pour les lots 1, 2, 6, 13 et 14**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 6 du 15 mars 2010, le bureau communautaire a autorisé monsieur le Président à signer les marchés de travaux, après consultation, pour l'extension du C.R.I.T.T. (Centre de Recherche d'Innovations et de Transfert de Technologie), avec création d'espaces supplémentaires à usage de garage, stockage, laboratoires d'essais et bureaux.

Le montant initial des marchés de travaux s'élève à la somme de 498 407,49 € T.T.C. pour 14 lots.

Des ajustements de chantier s'avèrent nécessaires pour un montant de 8 233,15 € T.T.C. soit une augmentation de 1,65 % et concernent notamment :

- le lot 1 V.R.D. - Espaces verts pour le remplacement de panneaux de clôture détériorés avant travaux,*
- le lot 2 Gros-oeuvre pour le rebouchage d'une ancienne porte, la confection d'un poteau béton armé dans la maçonnerie pour supporter une potence d'essais,*
- le lot 6 Menuiseries extérieures pour l'électrification des 8 volets roulants et la dépose d'une porte sectionnelle,*
- le lot 13 Plomberie – sanitaires pour la pose d'un robinet de puisage,*
- le lot 14 Electricité pour les lignes électriques des volets roulants,*

** * * * **

VU l'article 3, alinéa 1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence en matière de développement économique,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 1^{er} février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article 20 du Code des marchés publics, relatif aux avenants,

CONSIDÉRANT les propositions des entreprises concernées, entraînant une variation dans le montant de leurs marchés comme indiqué ci-dessous :

